

CV033

BASES

2 heures

160 €

Exonérés de TVA

Loi ALUR

OBJECTIFS

- **Connaître** les principales dispositions de la Loi ALUR
- **Apprécier** les incidences de ce dispositif pour les différents acteurs et bénéficiaires

PROGRAMME

1. Meilleur encadrement des honoraires des syndics de copropriété et recours à un syndic professionnel : Établissement d'un contrat-type de syndic de copropriété
2. Renforcement des compétences des professionnels de l'immobilier et de leur contrôle par de nouvelles obligations-sanctions : Formation, déontologie.
3. Réorientation des rapports entre propriétaires et locataires dans le parc privé : Encadrement des honoraires de location et des loyers lors du changement de locataire
4. Lutte contre l'habitat indigne, les copropriétés dégradées et modernisation de l'urbanisme dans une perspective écologique
5. Promotion de l'habitat participatif

PUBLIC

- Tous publics

PRÉ-REQUIS

Cette formation se déroule sous forme de classe virtuelle. Les moyens techniques liés à ce type de dispositifs sont requis.

POINTS FORTS

Une formation d'actualité 100% en ligne.
Un groupe de participants réduits pour favoriser les échanges et les interactions entre pairs et avec l'expert.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

12 et 13 septembre

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un forum est mis à disposition de chaque participant afin de répondre de manière personnalisée à leurs attentes et questions tout au long de la formation.

VALIDATION

A l'issue de la formation, une attestation de formation digitale sera remise au participant.